
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du 12 septembre 2023

Présents : 13

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Drucat, régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des mariages de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PARSIS, Maire de la COMMUNE DE DRUCAT.

Date de la convocation : 06 septembre 2023

Sont présents: Fabienne BOURGOIS, Marc BOIZARD, Olivier WISSART, Antoine BIGARNET, Armand DEGARDIN, Valérie DELGOVE, Charlette DAUSSY, Julien FARCY, Véronique LEVOIR, Hervé MARQUE, Frédérique MASSON, Yasmina RABIER-MEJRI, Hubert SAINT-JEAN, Laurent PARSIS

Excusée : Yasmina RABIER-MEJRI

Absent : Francois BOUCHER

Secrétaire de séance: Fabienne BOURGOIS



M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1/ Approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal

M. le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2023.

Conformément à l'article L2121-23 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Acquisition de grilles d'exposition métalliques - DE 2023 026

Monsieur le Maire expose la demande de l'association de l'atelier des peintres de Drucat. Dans le cadre de leur activité, l'association a régulièrement l'occasion d'exposer leurs oeuvres. Depuis quelques mois, il leur est très difficile de se faire prêter les grilles d'exposition nécessaires. L'atelier des peintres a donc demandé si la commune pouvait contribuer à l'achat de grilles.

M. le Maire précise que l'association ne fait jamais aucune demande de subvention annuelle et que c'est la première fois qu'elle fait cette demande sachant qu'elle propose d'en financer 50%. L'association est très active dans le village. Elle organise une exposition bisannuelle d'oeuvres et participe aux évènements tels que Octobre Rose.

M. le Maire présente 3 devis pour l'achat de 12 grilles d'exposition métalliques de 2mx1m :

*Net Collectivités pour la somme de 840.00€ H.T. soit 1 008.00€ TTC

*Comat & Valco pour la somme de 1 536.64€ H.T. soit 1 843.97€ TTC

*Direct Equipements pour la somme de 798.96€ H.T. soit 958.75€ TTC

M. le Maire indique que l'Atelier des peintres a présenté en premier lieu le devis de l'entreprise Net collectivités car leurs grilles sont exactement ce dont ils ont besoin.

M. le Maire propose que la commune achète en intégralité ce matériel et de refuser le financement de l'Atelier des Peintres ; elle en restera ainsi seule propriétaire même en cas de dissolution d'association.

Après les débats, M. le Maire propose de passer au vote.

sur le financement intégral des grilles d'exposition par la commune : 13 voix POUR et 0 voix CONTRE

Sur le devis de la société Net Collectivités : 13 voix POUR et 0 voix CONTRE

Sur le devis de la société Direct Equipements : 0 voix POUR et 13 voix CONTRE

Sur le devis de la société Comat & Valco : 0 voix POUR et 13 voix CONTRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- *APPROUVE l'acquisition par la commune de 12 grilles d'exposition auprès de la société Net Collectivités pour la somme de 840.00€ H.T. soit 1 008.00€ TTC*
- *AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.*

3/ Contrat de maintenance de l'horloge de l'Eglise de Drucat - DE 2023 027

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en juin dernier la cloche de l'église de Drucat a été électrifiée.

Suite à cette installation, l'entreprise Paschal propose à la commune un contrat de maintenance annuel comprenant la maintenance d'entretien de la cloche et de son système de fixation, du cadran de l'horloge ainsi que les moteurs de volée et de tintement.

Ce contrat comprend une maintenance préventive par an ainsi qu'une prise en charge des déplacements et du temps de diagnostic des éventuelles maintenances correctives à la bonne marche des installations.

Le devis présenté s'élève à la somme de 190.00€ H.T. par an renouvelable 3 fois pour la même durée sans excéder 4 ans.

M. le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- *approuve la souscription au contrat de maintenance de la société PASCHAL pour la maintenance annuelle de la cloche de l'église de DRUCAT pour la somme de 190.00€ H.T/an.*
- *autorise M. le Maire à signer tous les documents afférant à cette opération*

4/ Décision modificative N°2 - DE 2023 028

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3700.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-3700.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131	Bâtiments publics	2600.00	

2184	Matériel de bureau et mobilier	1100.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3700.00
TOTAL :		3700.00	3700.00
TOTAL :		3700.00	3700.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- *vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.*

*Travaux de voirie :

M. le Maire indique qu'il souhaiterait que la commission voirie se réunisse dans les prochains jours. En effet, les services "voirie" de la CABS ont adressé un courrier afin de connaître les besoins de la commune pour le 21 septembre prochain maximum.

La commission devra déterminer les rues nécessitant d'être refaite et l'ordre de priorité souhaité. Cette première étape consiste à faire établir des chiffrages sur le coût des travaux. Il conviendra de prendre la décision finale de valider ces projets de travaux lors de l'élaboration du budget 2024.

M. le Maire rappelle que la CABS participe financièrement à la réfection des routes mais qu'aucune décision n'a été prise sur la continuité de cette prise en charge pour 2024.

La commission se réunira le 19 septembre à 18h à la mairie.

*Campagne frelons asiatiques :

M. le Maire informe le conseil qu'il est intervenu à deux reprises pour des signalements de nids de frelons asiatiques.

La procédure mise en place en partenariat avec Ted Services fonctionne très bien.

*Octobre rose :

M. le Maire informe que, pour la deuxième année consécutive, la commune organisera une manifestation dans le cadre d'octobre rose.

La manifestation se déroulera lors du marché des producteurs du samedi 21 octobre. M. le Maire liste les associations participantes :

- l'Atelier des peintres
- Dru k danse
- le club de gymnastique
- AYR Yoga
- le club d'aéromélisme
- l'école des p'tits druides

La présence des conseillers municipaux est fortement recommandée.

M. le Maire passe la parole aux conseillers municipaux :

Valérie Delgove : Mme Delgove informe que l'ADAPEI 80 organise l'opération " brioches" le week-end du 14 et 15 octobre prochain.

Les prochaines dates importantes sont les suivantes :

- prochaine réunion du CCAS se déroulera le jeudi 14 septembre
- le repas des aînés sera organisé le dimanche 26 novembre à la salle polyvalente

Armand Degardin : M. Degardin informe que plusieurs réunions devront avoir lieu sur le mois d'octobre.

- le 5/10 : réunion préparation octobre rose
- réunion des associations
- réunion décoration de Noël
- réunion préparation Téléthon "petits déjeuners"
- réunion préparatoire de la cérémonie du 8 mai 2024

M. Degardin enverra des mails lorsque les prochaines dates seront programmées.

Le 22 septembre prochain, une pièce de théâtre aura lieu à la salle polyvalente organisée par l'association Drucat Toutes Jambes en collaboration avec M. Eric Deston.

Marc Boizard : M. Boizard remercie M. Degardin d'avoir coupé les thuyas, rue du Levant. Tous les branchages ont été broyés ce jour.

Les travaux de mise en accessibilité des allées du cimetière par l'entreprise BC CREA devraient commencer cette semaine.

Hervé Marque : M. Marque indique que des remorques sont stationnées sur le trottoir de la route Nationale au niveau de la parcelle AB 33. Il signale également un manque d'entretien des arbres et haies de cette parcelle.

M. le Maire indique qu'il va envoyer un courrier en lettre recommandée et va signaler la présence des remorques sur le domaine public à la gendarmerie.

M. Marque demande qui s'occupe de l'état des accotements de la route Nationale. M. le Maire lui répond que c'est à la charge de la commune.

Hubert Saint Jean : M. Saint Jean souhaite avoir des informations sur les référents "participation citoyenne". M. le Maire répond que la liste n'est pas encore complète mais cela ne devrait pas tarder.

Un mail détaillant les interventions effectuées par la gendarmerie sur la commune en 2022 est parvenu au secrétariat. Ce mail sera diffusé à l'ensemble des conseillers.

Olivier Wissart : M. Wissart demande si l'orchestre Harmonie de Vauchelles sera de nouveau sollicité pour la cérémonie du 11 novembre. L'ensemble du conseil approuve leur participation. M. Wissart devra confirmer l'heure l'intervention au secrétariat.

M. Wissart demande que lorsque les employés tondent les talus, les tours de poteaux et bordures soient aussi tôt débroussaillés pour que le rendu soit net. L'information sera transmise au service technique.

M. Wissart déplore de nouveau l'état du site des bennes à déchets verts. Il demande ce qui pourrait être fait pour que ces dégradations cessent. M. le Maire récapitule les actions mises en oeuvre au printemps dernier et précise qu'il attend la réponse de la CABS sur sa demande de récupérer son pouvoir de police actuellement délégué

Antoine Bigarnet : M. Bigarnet indique que des haies mal taillées frottent sur son véhicule dans la rue du Moulin. M. le Maire informera les riverains.

M. Bigarnet informe que les pierres situées à l'entrée du 136 rue Brutelette se délitent sur la chaussée. M. le Maire répond que les pierres sont sur la parcelle concernée.

M. Bigarnet informe que l'un des buts du terrain de football est abimé. Mr le Maire lui indique qu'il sera retiré par sécurité.

M. le Maire ferme la séance à 22 h 50

